



**DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU MAIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS**

**DÉCISION N° 2023 - 31**

**MARCHE DE TRAVAUX.**  
**CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE SALLE DE**  
**SPORT SUR LA COMMUNE DE DOURGES.**  
**AVENANT N°1 - LOT N°7**

Le Maire de la Ville de DOURGES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération municipale en date du 15 juillet 2020 prise en application dudit article L. 2122-22 par laquelle le Conseil Municipal délègue au Maire ses pouvoirs pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au Budget »,

VU la délibération n°06 en date du 12 décembre 2022 relative à la construction d'une salle de sports – Attribution et signature des marchés de travaux sur la commune de Dourges.

Considérant la nécessité d'établir un avenant de transfert suite à la liquidation de la société ARDECO SAS,

**DÉCIDE**

**Article 1** : Le présent avenant a pour objet de transférer le marché de la société ARDECO SAS (liquidation en date du 14 juin 2023) vers la société ARDECO HABITAT SAS (offre de reprise acceptée le 15 juin 2023).

**Article 2** : Est signé l'avenant pour le marché sur procédure adaptée avec le prestataire suivant :

**Lot 7** : Revêtements de sols scellés – faïence

√ Société ARDECO HABITAT SAS sise Z.I, rue Copernic – 62970 COURCELLES-LES-LENS.

**Article 3** : Le présent avenant n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

**Lot 7** : Le montant initial du marché d'un montant de 144 000,00 € HT est ainsi transféré à la Société ARDECO HABITAT SAS.

Article 4 : L'avenant prend effet à compter du 25 octobre 2023.

Article 5 : Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DOURGES, le 25 octobre 2023

Le Maire,  
Monsieur Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 10/11/2023

Application agréée E-legalite.com